


Séance du 30 janvier 2025

DCM : N° 2025-01-01

**OBJET : CHANTIERS DEPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION - CONVENTION**

**L'an deux mil vingt-cinq  
Le trente janvier**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025  
Reçu en préfecture le 19/02/2025  
Publié le   
ID : 025-200082758-20250130-2025\_01\_01-DE

**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 06/02/2025  
Convocation du Conseil du  
25/01/2025

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 16  
Ayant pris part au  
vote : 18  
Ayant donné  
procuration : 2

**Résultat du vote :**

**Pour :** 18  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. David BOILLIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire propose de renouveler la convention établie avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) concernant des interventions sur le patrimoine mineur bâti, les routes et chemins, les espaces verts de la commune.

La convention porte sur 32 jours maximum pour l'année 2025, étant précisé que seuls les jours effectués seront facturés.

Les coûts journaliers d'intervention sont de :

- 560 € pour la tonte avec gros matériel,
- 490 € pour les travaux divers en espaces verts, sans gros matériel,
- 510 € pour des travaux d'entretien de bord de rivière, sans gros matériel.
- 350 € la demi-journée pour les travaux divers en espaces verts avec ou sans matériel, d'entretien de bord de rivière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec les C.D.E.I. pour ces différentes interventions sur la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY

